



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 1^{er} décembre 2016

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Sylvie BLANDIN – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Philippe BRUN – René DUFOUR – Nadine TERNISIEN – Jacky FLEITH – Jean-Pierre BRÉVAL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Dominique DELAFOSSE – Marc-Antoine JAMET – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Richard JACQUET – Caroline ROUZÉE – Christian WUILQUE – François-Xavier PRIOLLAUD – Alexandre DELACOUR – Jean-Claude COURANT – Jean-Yves CALAIS – Hervé LETELLIER – Patrick MADROUX – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Daniel JUBERT – François CHARLIER – Didier PIEDNOËL – Guillemette NOS – Jean-Michel DERREY – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean CARRÉ – Gaëtan LEVITRE – Stéphane SAUVAN – Jacqueline PONS – Yves LANIC – Jacky BIDAULT – Jean-Claude CHRISTOPHE – Alain LEMARCHAND – Anne TERLEZ – Céline LEMAN – Jean-Jacques LE ROUX – Jean-Pierre TROCHET – Pierre LECUYER – Pierre MAZURIER – Didier DAGOMET – Pascal LEMAIRE – Hervé PICARD – Hubert ZOUTU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Vincent VORANGER – Sonia ZAVAGNO.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	AMENAGEMENT DEPLACEMENTS	Intervention du Bureau d'études choisi par les 3 Agglomérations (CAPE, GEA et CASE) et le CD27 sur le projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie	Bureau d'études
2	HABITAT LOGEMENT	DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie modificative d'un emprunt PLS contracté par la SECOMILE pour une opération de construction de 11 logements collectifs – 9 Rue Maison Rouge à Louviers	R. JACQUET
3	COMMERCE et ARTISANAT	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont de l'Arche – Subvention complémentaire 2016 – Signature d'un avenant – Autorisation	J-Y. CALAIS
4	COMMERCE et ARTISANAT	FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association ASCOVAL – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation	J-Y. CALAIS
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 15 décembre	Philippe Le GAL Bernard LEROY
6		Affaires diverses	

1/ INTERVENTION DU BUREAU D'ETUDES CHOISI PAR LA CASE, LA CAPE ET LE GEA SUR LE PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE :

Le Bureau d'études n'ayant pu être présent à cette réunion, l'ordre du jour a été modifié et ce sujet remplacé par le point suivant.

2/ PRESENTATION DES MISSIONS ET OBJECTIFS DE LA COOPERATIVE HABITAT COOPERATIF DE NORMANDIE PAR MADAME ABERT :

A l'aide d'un diaporama, Madame Peggy ABERT présente les missions de *Habitat coopératif de Normandie*. Parmi les objectifs poursuivis, celui d'une production de logements de qualité, en accession à la propriété ou en location. Né en 1953, *Habitat coopératif de Normandie* est un acteur historique de la construction de logements dans l'Eure qui a assis ses bases dans la dynamique de production de logements qui a suivi l'immédiat après-guerre.

Habitat coopératif de Normandie travaille avec les bailleurs sociaux et les communes qui souhaitent développer des programmes de logements. C'est un acteur historique de l'accession à la propriété dans l'Eure puisqu'il a permis à 1 400 familles de devenir propriétaires de leur logement de façon sécurisée.

Rappelant que « *la problématique du logement est au cœur de notre projet de territoire* », Monsieur LEROY ouvre la discussion en posant des questions aussi diverses que le nombre de logements produits, ou le prix de sortie des logements livrés par *Habitat coopératif de Normandie*.

Madame ABERT précise que la coopérative a livré plusieurs logements dans l'Eure et que le prix de sortie des logements s'élève à environ 175 ou 180 000 € selon leur localisation. « *Nous pensons qu'actuellement, c'est le logement individuel qui répond à la demande du marché. Sur l'Agglomération Seine-Eure, il y a une forte demande de logements individuels qu'ils soient pavillonnaires ou groupés* » précise-t-elle.

« *J'ai visité, incognito, l'appartement-témoin de l'éco-village des noés* », indique Monsieur LEROY.

« *Vous avez été reconnu !* » s'amuse Madame ABERT avant que Monsieur LEROY ne reprenne : « *Votre commerciale est hyper-pro ! Elle connaît très bien son métier, ce qu'elle vend et elle a vraiment été très convaincante, employant de nombreux arguments. Par exemple, celui de l'exonération du paiement du foncier bâti pendant 15 ans, pour les ménages pouvant prétendre à l'accession sociale. A ce sujet, j'ai une question : l'Etat compense-t-il cette perte de ressources au détriment des communes* » ?

Madame ABERT répond positivement et précise que ce remboursement se fait « *dans les mêmes conditions que pour le logement locatif social* ».

Questionnée sur le bilan financier de ces opérations de construction, sur la question du coût des terrains, Madame ABERT précise que les communes ne sont pas obligées de donner les terrains. Ce n'est pas un préalable à un prix de vente compétitif.

« *Ce que nous souhaitons, insiste-t-elle, c'est travailler en concertation avec les communes qui nous sollicitent, afin de sortir la meilleure opération possible, au meilleur prix de vente. Mais il faut tout de même sortir une petite marge qui sera immédiatement réinvestie. Ce travail de co-construction doit être mené avec l'idée d'un intérêt commun* ».

Monsieur PIEDNOËL précise qu'il a « *rencontré Madame ABERT puisqu'à Poses, nous avons le projet de construire 4 maisons individuelles. Mais, vous connaissez les Posiens, tout ce qui est étranger à Poses n'emporte pas l'adhésion. Lorsque nous avons décidé que ces quatre maisons seraient proposées en accession à la propriété, les suspicions ont été levées. Ce facteur psychologique est très important* ».

La question de la typologie des habitations est ensuite posée. Estimant que « globalement, nous avons peut-être réalisé trop de Type 4 », Madame ABERT tempère néanmoins son propos en expliquant que *Habitat coopératif de Normandie* propose la maison évolutive : « en fait, nous avons déjà conçu le Type 5, dès le début. L'accédant peut acquérir un Type 3 qui deviendra un Type 5 avec l'aménagement des combles. Il pourra également ajouter une construction en dur s'il le souhaite. Cette maison évolutive permet aux ménages à revenus modeste d'accéder à la propriété d'un plus grand logement si elles souhaitent y mener des travaux ».

Monsieur FLEITH précise que la commune de Montauve a mené une opération de construction de logements avec *Habitat coopératif de Normandie*, mêlant terrains à bâtir libres de constructeurs, accession à la propriété et locatif pur.

A son tour, Monsieur JACQUET souligne :

« Je rappelle que nous souhaitons aussi proposer de l'habitat pour les actifs du territoire. Il faut s'assurer qu'ils ne le quittent pas ; faire en sorte que, dans leur projet de vie, ils restent dans l'Agglomération. En fait, ne pas colmater les brèches.

Ce qui a été présenté entre complètement dans la dynamique de ce que nous souhaitons faire :

- Un travail sur la mixité,
- Des prix de sortie attractifs,
- Et, surtout, une bonne commercialisation.

Il faut des programmes de qualité, bon marché et qu'ils soient bien commercialisés. A ce titre, *Habitat coopératif de Normandie* peut proposer des produits très adaptés à toutes les communes, quels que soient leurs projets. Le système mis en place est idéal pour favoriser un premier achat ; construire une vie de couple. C'est à nous, élus, de favoriser et d'organiser cette mixité sur le territoire ».

Monsieur LEROY pose la question de la taille critique d'une opération.

Madame ABERT répond que *Habitat coopératif de Normandie* peut construire deux logements ; comme cela va se faire à Poses. Néanmoins, 3 logements semblent être un minimum. Une opération à 10 ou 15 logements est déjà une belle opération ; même si *Habitat coopératif de Normandie* peut en réaliser plus.

3/ DB 16-16 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie modificative d'un emprunt PLS contracté par la SECOMILE pour une opération de construction de 11 logements collectifs – 9 Rue Maison Rouge à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications suivantes à l'article 2 de la décision de bureau n°16-07 en date du 21 avril 2016 :

- « Profil d'amortissement : amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés »
- « Taux de progressivité des échéances : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0% »
« Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est(sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt, sans que l'index de la Ligne du Prêt puisse être inférieur à 0% ».

4/ DB 16-17 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association Art & Com Pont de l'Arche – Subvention complémentaire 2016 – Signature d'un avenant – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le bureau communautaire :

- Accepte de passer un avenant à la convention cadre n°2016-303 avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche*,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec l'association *Art & Com Pont de l'Arche*, afin de prendre en compte l'augmentation de la subvention d'un montant de 3 118 € TTC. Le montant de la subvention passe de 6 829 € à 9 947 € au titre de l'année 2016.

5/ DB 16-18 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Association ASCOVAL – Subvention 2016 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS et à l'unanimité, le bureau communautaire accepte de passer une convention cadre avec l'association ASCOVAL et de verser une subvention d'un montant de 15 294 € T.T.C. à cette association.

6/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 15 DECEMBRE 2016 :

L'ordre du jour initial de cette réunion comporte 45 délibérations qui n'appellent aucune remarque. Monsieur LEROY attire néanmoins l'attention de l'assemblées sur le fait que ce Conseil examinera trois délibérations importantes :

- La relance des subventions pour la rénovation des façades « avec l'idée, précise-t-il, de coupler ce dispositif avec la plateforme de rénovation énergétique. Richard ? Peux-tu nous en dire un mot s'il te plaît » ?

Monsieur JACQUET constate que « les travaux de rénovation des façades sont souvent mis de côté, reportés ; parfois compliqués à mener notamment sur l'habitat ancien. Ce que nous proposons c'est de permettre le retour de ce fonds et de le coupler avec les dispositifs proposés par la Maison de la rénovation. Nous souhaitons mettre en place une incitation plus importante à la réalisation de travaux de rénovation et d'économies d'énergie ».

- Modification des statuts de la base de Léry-Poses :

A l'invitation de Monsieur LEROY, Monsieur BRUN, Président de la base nautique, rappelle que, jusqu'à cette année, les financeurs de la base régionale de loisirs étaient la Région Normandie, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime et l'Agglomération Seine-Eure.

« Dans une logique d'économies, la Seine-Maritime a décidé de se retirer du financement de la base. En conséquence, le fonctionnement et la gouvernance de la base s'en trouvent modifiés. Il y aura également un impact sur la répartition des subventions versées par les collectivités.

Jusqu'à présent, sur un budget annuel de 3 M€ (1,5 M€ en fonctionnement et 1,5 M€ en investissement), la Région assurait 35 % du financement, L'Eure et la Seine-Maritime 25 % chacune ; la CASE prenant en charge les 15 % restants.

Suite au retrait de la Seine-Maritime, nous allons revoir les représentations et les répartitions financières entre collectivités précise-t-il.

Monsieur LEROY explique à son tour que le Département de l'Eure et l'Agglomération vont prendre en charge la fraction qui était payée par le Département de la Seine-Maritime : « nous allons couper ces 25 % en deux : 15 % pour le Département de l'Eure et 10 % pour l'Agglomération. Il s'agit d'une décision de décroisement des financements, prise en concertation au niveau des deux départements. De son côté, suite à la décision du Département de la Seine-Maritime, le Département de l'Eure ne subventionnera plus le bac de Quillebeuf, la base régionale de loisirs de Jumièges, l'Opéra de Rouen, etc...

Il y aura donc deux étapes :

- acter le retrait du Département de la Seine-Maritime du conseil d'administration de la base régionale de loisirs.,
- lorsque la gouvernance sera partagée, le nombre de membres siégeant au syndicat mixte sera revu. Il faudra donc voter une délibération désignant nos représentants au Syndicat mixte qui devra, à son tour, se doter de nouveaux statuts. Cette nouvelle organisation devrait être effective courant janvier ou février 2017 » conclut-il.

- Le doublement de l'échangeur d'Heudebouville :

« Deux choses, introduit Monsieur LEROY. Nous allons délibérer sur notre participation au doublement de l'échangeur ; d'un coût prévisionnel de 7,5M€. La SAPN le financera à hauteur de 3,5 M€ ; les 4 M€ restant étant pris en charge par la Région (2 M€), le Département de l'Eure (1 M€) et l'Agglomération ; pour 1M€.

Afin de financer cet investissement, nous allons augmenter le prix de vente des terrains à vocation économique. Dans la foulée, nous adopterons une motion visant à proposer une amélioration du diffuseur de Criquebeuf ».

Monsieur DELAMARE confirme :

« C'est un dossier qui date de 2011. L'idée est de créer deux shunts pour éviter de passer sur les deux giratoires. Sur le plan financier, cet aménagement ne devrait pas coûter une fortune. Mais, ne nous leurrons-pas, la SAPN y a toujours été réticente, à cause de la baisse de ressources qu'un tel aménagement ferait peser sur le péage d'Incarville ».

Monsieur JAMET s'interroge sur le phasage de ces opérations.

Monsieur LEROY rappelle « qu'il a toujours été dit que nous ferions d'abord le demi-diffuseur d'Heudebouville avant de régler la question du diffuseur de Criquebeuf. Le projet présenté à Criquebeuf est un projet de route départementale, car les aménagements projetés le sont sur une route départementale ».

Monsieur JACQUET émet des doutes sur la validité des aménagements envisagés :

« Je ne suis pas sûr que ce soit réalisable car, entre-temps, la SAPN a réalisé son aire de covoiturage. Elle me paraît bien plus grande que celle qui figurait sur les plans initiaux ».

Monsieur DELAMARE explique que l'aire de covoiturage figurait sur le plan lorsque le projet de shunts a été dessiné et que cette dernière est sensiblement identique à ce qui avait été projeté.

Monsieur DUFOUR estime que la SAPN devrait participer à la réalisation de ces aménagements.

Quelques élus pensent que cette proposition est irréaliste : « qu'elle nous laisse faire cet aménagement, sur des terrains dont elle est propriétaire, et ce sera déjà bien » résume l'un d'entre eux.

Monsieur JAMET manifeste incompréhension, agacement et inquiétude :

- « Premièrement, un hectare représente 10 000 m². Pour financer 1M€, il faut vendre 10 ha. Il me semble hasardeux de passer d'un prix de vente à 15 € H.T le m² à 25 € H.T. le m².

« Nous avons des acheteurs ! » répond Monsieur LEROY.

- Deuxièmement, il me semble avoir compris que nous traiterions la question des trois diffuseurs en même temps.

- Troisièmement ; la question du prix que cela représente pour la collectivité. Nous allons réaliser le BHNS entre Louviers et Val de Reuil. Il passera sur un secteur crucial ; le rond-point des Clouets.
Nous allons fluidifier le trafic en construisant un demi-diffuseur supplémentaire à Heudebouville et en aménageant celui de Criquebeuf. Ces opérations seront financées par les impôts locaux...

« La SAPN amène 3,5 M€ à Heudebouville ! » corrige Monsieur LEROY.

« Tout ceci pour dire que nous allons créer les conditions préalables à une modification très importante des flux de circulation sur notre territoire, poursuit Monsieur JAMET.

A Val de Reuil, nous allons avoir la conjonction de trois autoroutes : l'A28, l'A13 et l'A154, avec un échangeur complet aux Clouets. Là-même où se situe un des secteurs les plus dynamiques de la commune et où nous souhaitons faire passer le BHNS, nous allons modifier considérablement les modes et usages de circulation. Les ronds-points ne sont pas prévus pour absorber toute cette circulation !

Ma question est la suivante : pouvons-nous mener une étude un peu sérieuse sur ce que ces modifications importantes vont engendrer en termes de circulation, de fréquentation des hôtels et restaurants ? C'est très important ! C'est stratégique et visionnaire. Une société, en Suisse, sait très bien faire ce genre d'étude sur l'impact que la modification des conditions de circulation fait peser sur le commerce local » insiste-t-il.

« Cette étude, nous l'avons ! répond Monsieur LEROY. Jean-Jacques COQUELET y a participé ».

« Je vous parle de trois modifications essentielles qui vont arriver dans les années à venir, reprend Monsieur JAMET. Je souhaite savoir, par une étude, quel impact elles feront peser sur ce secteur ; quelles seront les conséquences économiques de ces trois opérations dans les 10 ans à venir ».

« L'impact le plus important, si cette liaison est réalisée, se produira dans le secteur de Val de Reuil/Incarville, avec la réalisation de l'échangeur entre l'A13 et l'A28 » estime Monsieur LEROY.

Monsieur JAMET continue de s'inquiéter « sur la répartition de la richesse sur le territoire, notamment à Val de Reuil où nous allons changer les conditions de fréquentation de ce point nodal. Il faut faire une étude », demande-t-il, argumentant sur sa « crainte que le diffuseur complet d'Heudebouville ne déshabille Val de Reuil en modifiant substantiellement les conditions d'attractivité des terrains ».

Monsieur LEROY entend cette remarque et précise à Monsieur JAMET qu'il va étudier sa demande.

Monsieur DELAMARE témoigne :

« A Criquebeuf, nous avons une petite zone d'activité. Nous avons souhaité y implanter un hôtel. Le P.D-G du groupe ACCOR s'est refusé au moindre investissement ; privilégiant Rouen et Val de Reuil ».

Monsieur BRUN s'interroge sur l'échéance de réalisation des travaux à Criquebeuf.

Précisant qu'il n'en à, à l'heure actuelle, aucune idée, Monsieur LEROY livre néanmoins le planning prévisionnel de la réalisation du demi-diffuseur d'Heudebouville :

« Nous allons devoir mener une étude faune-flore, au lieu-dit Les Saisons, qui va durer un an. Les travaux devraient commencer à l'horizon 2019. Pour Criquebeuf, cela risque de prendre du temps ».

Madame DESHAYES regrette que, globalement, la voiture soit de nouveau privilégiée au détriment des transports en commun.

Monsieur LEROY tempère son intervention en rappelant que l'Agglomération va réaliser le BHNS « qui concerne potentiellement 10 000 emplois ».

Autre dossier prometteur, celui de SCA à Hondouville. Le site fabrique de la ouate de cellulose et doit, chaque année, faire venir 100 000 tonnes de papier transportées par camions depuis la région parisienne. L'usine d'Hondouville possède un stock-tampon de 6 000 tonnes de papier qui représente un véritable danger en cas d'incendie. D'ailleurs, dans l'usine, il est formellement interdit de fumer et des pictogrammes vous le rappellent sans cesse.

Dans le cadre de la réalisation du port fluvial d'Alizay ; l'idée serait de faire transiter ces 100 000 tonnes de papier usagé par la Seine et de les stocker loin de toute habitation. La société SCA est très intéressée par ce projet » conclut-il.

Madame LENFANT rappelle que, pour livrer l'usine d'Hondouville, les poids lourds dégradent les voiries entretenues par l'Agglomération.

7/ QUESTION DIVERSES :

Discussions avec la CCEMS :

Monsieur LEROY rappelle que les discussions en vue d'une éventuelle fusion CASE/CCEMS sont toujours en cours.

Lors de la dernière réunion, les compétences ont été listées. « Certaines sont très proches de celles que nous exerçons ; d'autres beaucoup plus éloignées » précise-t-il avant d'indiquer que la prochaine rencontre sera consacrée aux questions de finances et de fiscalité.

Par exemple, poursuit-il, à la CCEMS, la compétence Voirie ne s'exerce que sur les routes qui desservent les entreprises et si ces routes reçoivent plus de 10 camions par jour.

Il existe également une grande différence sur les participations que les deux EPCI versent aux communes afin qu'elles réalisent leurs aménagements de voirie. L'écart est très important, mais cela reste faisable. Il faudra néanmoins en passer par une étude diagnostic sur la voirie communale de la CCEMS

En matière de gestion des déchets, l'organisation est également différente. Si la CASE assure la collecte et le traitement des déchets pour l'ensemble de ses commune-membres, les choses s'organisent différemment au sein de la CCEMS : Elle adhère au SETOM pour la ville de Gaillon et au SYGOM pour les autres communes. Bien que les taux de TEOM sont à peu-près comparables entre les deux EPCI, la collecte des déchets verts ne se fait que sur la commune de Gaillon.

La CCEMS est aussi compétente en matière culturelle puisqu'elle gère une école de musique intercommunale. Ce point ne semble pas représenter un obstacle à la fusion.

Si la CASE est compétente en matière de centre aquatique (CASEO) et de patinoire, la CCEMS gère plusieurs équipements.

Nous devons nous revoir le 6 décembre. Nous reviendrons sur les différentes compétences afin de dégager des solutions et nous parlerons finances » précise-t-il.

« En ce qui me concerne, je me demande vraiment ce que nous avons à y gagner » déclare Monsieur DELAFOSSE.

« Tout d'abord, les élus de la CCEMS nous ont contactés en vue d'un rapprochement, répond Monsieur LEROY. Et il faut replacer ce projet dans celui, plus vaste, de développement de l'axe Seine. Dans ce dossier stratégique, un éventuel rapprochement ne serait pas idiot.

Aujourd'hui, la Normandie est unique. Il y a bien une question de représentativité, de poids, des intercommunalités face à la Région. Il faut en débattre. De notre côté, nous observons l'ensemble des paramètres, ce qui fait sens ou non ; les synergies qui peuvent être dégagées.

Il y a aussi la question de la rareté des terrains à vocation économique le long de l'A13. Actuellement, des investisseurs sont prêts à acquérir à 23 € H.T du m². Nous avons des contacts auxquels nous ne pouvons répondre, du fait de cette rareté.

De plus, la CCEMS a des structures et des recettes qui ne sont pas négligeables ; avec un excédent qui représente environ la moitié du nôtre.

Enfin, reste la question – hyper sensible – du personnel. Ce sera un vrai sujet de discussion » conclut-il.

Echéances du début de l'année 2017 :

Le Bureau spécial PLUi initialement prévu le 12 janvier est reporté au 19 janvier. Démarrant à 18 heures, cette réunion statutaire examinera toutes les questions liées au PADD.

Monsieur JACQUET regrette l'organisation d'une réunion du pôle métropolitain le 13 janvier, en pleine période de vœux.

Une demande a été faite pour déplacer cette réunion

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 00.

Le Président

Par délégation
Le Directeur Général

Bernard LEROY
Philippe LE GAL



